

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG

Commune
de MERTERT

Vacance de poste

L'administration communale de Mertert se propose d'engager pour les besoins du service de proximité et de l'ordre un

Agent municipal (m/f/x)

sous le statut du fonctionnaire communal, tâche 100%, groupe de traitement D1 (C2bis après harmonisation des carrières inférieures)

La Commune de Mertert s'engage en faveur de l'égalité et de la diversité, de la non discrimination, de l'inclusion et du respect de toutes et tous. Nous encourageons un environnement de travail ouvert, respectueux et inclusif.

Une formation intéressante, des missions diversifiées, et une équipe motivée vous attendent. Nos agents exercent leurs fonctions dans les communes de Mertert, Manternach et Biwer et assurent un service de proximité dans le contexte d'une coopération intercommunale.

Tâches :

- Assurer la sécurité aux abords des écoles
- Sensibilisation aux problématiques de stationnement et infraction au règlement général de police
- Constatations des infractions (matière de stationnement, règlement de police, divers lois spéciales*)
- Encadrement d'événements sportifs ou culturels (Tour de Luxembourg, Balloon Trophy, Braderie...)
- Missions représentatives (fête nationale, journée de commémoration nationale...)
- Rédaction de rapports et procès-verbaux*
- Patrouilles régulières le soir et week-end.

Profil:

➤ Compétences

- Savoir utiliser les outils bureautiques courants
- Maîtriser les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise
- Disposer d'une capacité d'analyse et de compréhension de textes législatifs

➤ Compétences comportementales

- Avoir la capacité de travailler en équipe et de façon autonome
- Savoir travailler de manière méthodique et rigoureuse
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités
- Avoir le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe
- Avoir une capacité d'analyse critique
- Offrir les garanties de moralité requises

- Faire preuve de confidentialité et discrétion
- Faire preuve de flexibilité et de fiabilité
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction

Conditions d'admissibilité :

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne (UE)
- Jouir des droits civils et politiques
- Avoir passé avec succès l'examen d'admissibilité au groupe de traitement D2/D1 - agent municipal

Dossier de candidature :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- un extrait de l'acte de naissance (< 3 mois)
- une copie du passeport ou de la carte d'identité
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin n°3+4)
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'agent municipal / au groupe de traitement D2/D1, incluant le relevé des notes et une copie du diplôme d'études (3 années d'études post-primaires ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes)
- une copie du permis de conduire
- un certificat d'affiliation CCSS

** Conformément aux dispositions légales relatives à l'assermentation pour l'exercice de certaines missions de police judiciaire, seuls les candidats de nationalité luxembourgeoise peuvent être assermentés. Les fonctions correspondantes ne peuvent être exercées qu'après obtention de cette assermentation obligatoire.*

Contact :

Pour ce poste, vous devez obligatoirement postuler en ligne via www.emploi.mert.lu, les candidatures via courriel ou via courrier postal n'étant pas acceptées. Les documents sont à introduire en format pdf pour le **23 août 2026** au plus tard. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

En déposant sa candidature, l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles.

Wasserbillig, le 14 juillet 2026

Le collège des bourgmestre et échevins

